

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 septembre 2024

PROCES-VERBAL

Convocation du 29 août 2024

Présents : Mesdames BEILLARD Sylvie, MAUBOUCHER Louise-Anne, Isabelle MASSIAS, RAVENEAU Annie, LAURENT Claudette, LACRAMPE Josette, DUPUY Maryvonne

Messieurs ABILLARD Arnaud, LHUILLIER Thierry, CHAPEAU Jean-Philippe, Monsieur GROLLEAU Tony, GUIOCHEREAU Yannick, RONCERET Philippe.

Excusée : Madame BONIN Marjorie

Secrétaire de séance : Monsieur GROLLEAU Tony

Adoption du procès-verbal du 02 juillet 2024.

SIEML : Effacement des réseaux rue des Ecoles

Les membres du conseil municipal valident l'opération d'effacement des réseaux Rue des écoles d'un montant total de 116 668.06€. Le montant de la participation de la commune après déduction du fonds de concours s'élève à 23 333.62€. Le montant de la participation des travaux génie civil s'élève à 26 899.78€. Madame le maire rappelle que les crédits ont été prévus au budget 2024.

Mission de maîtrise d'œuvre : choix du cabinet

Monsieur CHAPEAU présente au conseil municipal les deux devis de mission de maîtrise d'œuvre reçus pour les travaux de sécurisation et d'aménagement rue de la Mairie. Après étude des devis, l'offre du cabinet BRICHET-LHUMEAU d'un montant de 14 442€ TTC a été retenue.

Location local commercial 7bis Rue du Centre

Madame le maire informe le conseil municipal qu'elle a rencontré courant de l'été, Madame MARCHET, habitante de la commune de VERNAIL-LE-FOURRIER qui souhaite exercer son activité de prothésiste ongulair dans notre local commercial rue du Centre composé d'une pièce (local commercial) et toilettes.

Madame le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le montant du loyer. Elle précise également que des travaux de rafraîchissement sont à prévoir (changement des dalles de plafond et radiateurs, peintures à refaire ...) Après concertation, les membres de l'assemblée, fixe le loyer du local commercial à 150€ par mois. Il sera révisé chaque année et indexé sur l'indice des loyers commerciaux publié par l'INSEE.

Résidence autonomie les Tamaris : Suspension de la provision grosse réparation

Mmes BEILLARD et VAN STECKELMAN ont rencontré Mr COLOBERT, directeur de Maine-et-Loire Habitat. Le CCAS Résidence Autonomie « Les Tamaris » a demandé le renouvellement de la suspension de la provision grosse réparation pour cinq ans. Cette demande a été acceptée par Maine-et-Loire Habitat. La commune étant propriétaire des terrains doit émettre un avis. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte.

Protection sociale complémentaire : Choix du taux de couverture et de cotisations

Madame le maire informe le conseil municipal, qu'à compter du 01 janvier 2025, la municipalité sera dans l'obligation de proposer un contrat de prévoyance aux agents territoriaux.

Le conseil municipal doit choisir entre deux hypothèses de couverture : 90% ou 95% de la rémunération nette ainsi que le pourcentage de la cotisation acquittée par la collectivité et les agents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal opte pour le taux de couverture à 95% de la rémunération nette ainsi qu'une participation de 50% de la cotisation.

Logement communal 3 place du Champ de Foire

Suite au départ de la locataire le 21 juin 2024, le cabinet HDJ49, commissaire de justice a procédé à l'état des lieux de sortie. Au vu des conclusions du PV, madame le maire propose de restituer la caution d'un montant de 471 € versée par la locataire, lors de l'entrée des lieux et de rembourser le gaz non consommé dans la citerne.

Les membres du conseil municipal acceptent.

Repas des aînés

Il aura lieu le samedi 12 octobre 2024 à 12h00 à la salle des fêtes. Le menu a été établi.

DPU

Le conseil municipal décide de ne pas préempter sur le bien situé 29 rue de la Vincenderie.

Délibérations et questions diverses

Prieuré : Madame le maire fait un point sur les travaux du Prieuré. Madame LEGOUX (lot 10 décors peints) a terminé la 1^{ère} phase de son intervention. Les travaux de démolition ont commencé.

Madame le maire précise que la DRAC subventionne les travaux pour un montant de 101 823.06€.

Projet lotissement : Madame le maire fait un point sur les terrains achetés cet été par la commune pour le futur lotissement rue de la Vincenderie.

Subvention Monument aux morts : La municipalité a déposé auprès de l'ONaCVG une demande de subvention pour la rénovation du monument aux Morts. En raison de la consommation de la totalité du budget 2024, notre demande sera traitée en 2025. Le conseil municipal prend acte de l'information.

Ressources humaines : Madame le maire informe le conseil municipal que pendant la période estivale, la commune a fait appel à l'association « Solutiv'emploi » de Noyant-Villages pour la mise à disposition d'un agent polyvalent technique compte-tenu des différents travaux de peinture à réaliser dans certains bâtiments. Cette mise à disposition sera prolongée jusqu'au 31 octobre prochain.

Point jeux et appareils fitness : Madame le maire informe le conseil municipal que les jeux pour enfants sont opérationnels depuis août dernier. Les appareils fitness vont prochainement être installés en périphérie du city stade.

Journée du patrimoine : Samedi 21 et dimanche 22 septembre 2024. Des panneaux d'affichage seront accessibles à l'extérieur du Prieuré. L'église sera également ouverte.

Deux animations sont prévues : une chasse au trésor sur les souvenirs des commerces d'antan le samedi 21 et la décoration de cailloux à l'effigie de Verniol pour l'animation du réseau "Trouve mon galet".

Levée de séance : 01h30

Nom – Prénom	Fonction	Signature
BEILLARD Sylvie	Maire	
RAVENEAU Annie	1 ^{ère} Adjoint	
CHAPEAU Jean-Philippe	2 ^{ème} Adjoint	
MAUBOUCHER Louise-Anne	3 ^{ème} adjoint	
MASSIAS Isabelle	Conseillère Déléguée	
LHUILIER Thierry	Conseiller Délégué	
LAURENT Claudette	Conseillère Municipale	
GROLLEAU Tony	Conseiller Municipal	
RONCERET Philippe	Conseiller Municipal	
DUPUY Maryvonne	Conseillère Municipale	
BONIN Marjorie	Conseillère Municipale	EXCUSÉE
LACRAMPE Josette	Conseillère Municipale	
GUIOCHEREAU Yannick	Conseiller Municipal	

ABILLARD Arnaud	Conseiller Municipal	
-----------------	----------------------	--